

Partie B de SILICONE CAST™ 45

1. Identification de la substance/mélange et de la compagnie/entreprise

1.1 Identificateur du produit : Durcisseur de partie B SILICONE CAST™ 45

Code de produit : Partie B SILICONE CAST™ 45

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou mélange et utilisations malavisées

Utilisation recommandée : Silicone industriel

Restriction d'usage : Pour usage industriel seulement

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Compagnie :
Polymères Technologies Inc
6330 boulevard Laurier Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
Canada, J2S 9A7
1 866-799-3058

Numéro de téléphone d'Urgence 24 heures (CANUTEC) : 1 888 226-8832

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou mélange

Ce produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les critères du GHS.

2.3 Autres dangers : Aucun information disponible.

3. Composition / information sur ingrédient(s)

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée.

Nom chimique	N° CAS	Liste candidate des substances SVHC
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	X
Décaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	X

4. Mesures de premier secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais.

Ingestion : Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

4.2 Plus importants symptômes et effets, à la fois aigus et retardés : Aucune information disponible

Effets (aigus ou retardés) : Aucune information disponible

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial requis : Traiter les symptômes auprès d'un médecin.

5. Mesures contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction : Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. PRUDENCE lors d'un incendie majeur : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucune information disponible

5.3 Conseils pour les pompiers : Les pompiers devraient porter de l'équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode de pression positive.

6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1 Pour les non-secouristes

Mettre en place une ventilation adaptée.

6.1.2 Pour les premiers répondants

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

6.2 Précautions environnementales : Voir la section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Confinement : Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Nettoyage : Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Partie B de SILICONE CAST™ 45

Prévention des dangers

secondaires : Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4 Référence aux autres sections :

Voir la section 1 pour les contacts d'urgence.

Voir la section 8 pour obtenir de l'information sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur les méthodes de traitement des déchets.

7. Manipulation et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Mettre en place une ventilation adaptée. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2 Conditions d'un entreposage sûr : Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle : Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) : Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) : Aucune information disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle

Yeux : Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Mains : Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Voies respiratoires : Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'expositions liés à la protection de l'environnement : Aucune information disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide visqueux

Couleur : Rose

Odeur : Négligeable

Seuil d'odeur : N/D

pH : N/D

Point de fusion / congélation : N/D

Point initial d'ébullition / plage d'ébullition : N/D

Point de rupture : > 140°C (test en vase clos)

Inflammabilité, dans le cas des solides et des gaz

Limite inférieure d'inflammabilité / explosivité : N/D

Limite supérieure d'inflammabilité / explosivité : N/D

Température d'auto-inflammation : N/D

Taux d'évaporation : N/D

Pression de vapeur : N/D

Densité de vapeur : N/D

Densité relative : 0,97 (eau=1)

Solubilité : N/D

Coefficient de partage n-octanol / eau : N/D

Température de décomposition : N/D

Viscosité cinématique : N/D

Viscosité dynamique : N/D

Propriétés explosives : N/D

Propriétés comburantes : N/D

9.2 Autres informations : Aucune information disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Aucune information disponible

10.2 Stabilité chimique : Aucune information disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter : Aucune connue d'après les informations fournies.

10.5 Matériaux incompatibles : Aucune connue d'après les informations fournies.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Aucune connue d'après les informations fournies.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Inhalation :	Aucune donnée disponible
Contact avec les yeux :	Aucune donnée disponible
Contact avec la peau :	Aucune donnée disponible
Ingestion :	Aucune donnée disponible

Les valeurs inscrites ci-bas sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) :	16 729,60 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) :	12 439,599 mg/kg

Informations sur les voies d'exposition probables :

Danger d'aspiration :	N/D
Corrosion cutanée – irritation cutanée :	N/D
Lésions oculaires graves – irritation oculaire grave :	N/D
Sensibilisation :	N/D
Mutagénicité sur les cellules germinales :	N/D
Cancérogénicité :	N/D
Toxicité pour la reproduction :	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique :	N/D
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée :	N/D

12. Informations écologiques

- 12.1 Toxicité :** Aucune donnée disponible
- 12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucune donnée disponible
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible
- 12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Aucune donnée disponible
- 12.6 Autres effets nocifs :** Aucune donnée disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets : La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

14. Information sur le transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	Non réglementé			
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé			
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé			

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 (MARPOL 73 / 78), et le Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (code IBC) : Non réglementé

14.5 Dangers environnementaux

ADR: Non réglementé

IMDG: Non réglementé

Exemption pour quantité limitée : Sans objet

14.6 Précautions spéciales pour les usagers : Aucune information disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de Marpol et du code de l'IBC : Non réglementé

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulière(s) à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Union européenne

Se référer à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.



Partie B de SILICONE CAST™ 45

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation : Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à des restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Polluants organiques persistants : N/D

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N/D

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme
NZIoC	Non défini
TCSI	Est conforme

Légende :

TSCA = Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL = Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS = Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes/Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS = Liste japonaise des substances chimiques existantes

IECSC = Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL = Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS = Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS = Inventaire australien des substances et produits chimiques

NZIoC = Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TCSI = Inventaire taïwanais des substances chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune information disponible

16. Autres informations

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de Toxicité Aiguë

REACH = *Registration, Evaluation, Authorization, and restriction of CHemicals*

Principales références bibliographiques et sources de données utilisées pour compiler la FDS

- *Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR);*
- *U.S. Environmental Protection Agency ChemView Database European Food Safety Authority (EFSA);*
- *EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis);*
- *Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL);*
- *U.S. Environmental Protection Agency U.S. for High Production Federal Insecticide, Fungicide, and*



Partie B de SILICONE CAST™ 45

- Rodenticide;*
- *Volume Chemicals Food Research Journal;*
 - *Hazardous Substance Database;*
 - *International Uniform Chemical Information Database (IUCLID);*
 - *Classification SGH, Japon;*
 - *Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS);*
 - *NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis);*
 - *National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP);*
 - *National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED);*
 - *National Toxicology Program (NTP);*
 - *New Zealand's Chemical Classification and Information Database (CCID);*
 - *Organization for Economic Co-operation and Development of Environment, Health, and Safety Publications;*
 - *Organization for Economic Co-operation and Development of High Production Volume Chemicals Program;*
 - *Organization for Economic Co-operation and Development of Screening Information Data Set;*
 - *World Health Organization.*

Avis au lecteur : Le fabricant déclare par la présente que les informations divulguées dans le présent document sont basées sur des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur la nature et le contenu de ces informations. Le fabricant reproduit intégralement toutes les informations qu'il détient sur le constituant du produit au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des documents contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Par cette fiche technique, le fabricant divulgue tous les dangers potentiels dont il a connaissance et qui pourraient être liés à l'utilisation ou à la manipulation du produit afin de permettre d'apporter les soins et l'utilisation appropriés au produit. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent et une notification est par la présente donnée à l'utilisateur. Par la présente, avis est donné qu'un préjudice peut en découler si ce qui précède n'est pas respecté. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les dommages personnels et/ou matériels, les pertes ou les blessures de quelque nature que ce soit, causés ou pouvant survenir à la suite d'une utilisation ou d'une manipulation erronée, inappropriée, négligente ou abusive du produit ou de ne pas avoir lu les informations contenues dans le présent document.